

# PERSPECTIVES

Si la trajectoire prévue dans le SCoT du Grand Douaisis s'opère en matière d'organisation territoriale, de commerce, de mobilité ou encore d'environnement, à l'exception de quelques objectifs, de nouveaux enjeux apparaissent.

Des bouleversements successifs depuis l'approbation du SCoT (crises sanitaires et énergétiques, changement climatique, évolution des modes de consommation, etc.) nécessitent de réinterroger le projet de territoire afin de s'assurer qu'il soit en phase avec les attentes des habitants, des acteurs économiques, etc.

Le contexte législatif et réglementaire a fortement évolué en 6 ans, que ce soit sur les attendus en matière de documents d'urbanisme, que sur des politiques sectorielles (énergétiques, économiques, environnementales, etc.) offrant de nouvelles opportunités ou fixant de nouveaux objectifs que les SCoT devront intégrer à terme. Pour autant, le contexte est aujourd'hui encore très mouvant et des évolutions substantielles pourraient intervenir dans les mois ou années à venir.

Des transformations sur le territoire et ceux voisins sont en cours et auront des incidences significatives à terme en matière de planification et d'aménagement du territoire (structuration de filières économiques, essor de la production d'électricité renouvelable, Canal Seine Nord Europe, Service Express Régional Métropolitain, etc.). Outre, ces projets structurants, de nombreuses réflexions sont menées sur le territoire, contribuant à nourrir les débats autour du futur souhaitable pour le Grand Douaisis.

Toutefois, certains de ces projets et réflexions ne sont pas suffisamment matures pour pouvoir les intégrer dans une évolution du SCoT à court terme (évolution du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, etc.).

Enfin, une procédure de modification simplifiée du SCoT est en cours et l'évaluation du PCAET devra être réalisée en 2026.

# Évaluation

# du **SCoT du** **Grand** **Douaisis**

## Synthèse



# OÙ EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT ?

# ÉDITO

Après 6 ans de mise en œuvre du SCoT et du DAAC, place à l'introspection.

Cette phase est aussi cruciale que la conception même des documents car elle permet de tirer des enseignements quant à leur mise en œuvre et à leur cohérence au regard de la trajectoire observée sur le territoire. Elle vise également à nous interroger collectivement sur la pertinence des objectifs fixés à l'aune des nouveaux besoins qui résultent des évolutions sociales, économiques, normatives, etc. et cela dans un contexte global de transitions (énergétique, environnementale, écologique, etc.) et de sobriétés (foncière, des usages, etc.).

Ce temps d'introspection révèle que la mise en œuvre du SCoT et du DAAC a permis d'asseoir les dynamiques positives enclenchées sur le territoire depuis plusieurs décennies et d'en amorcer de nouvelles, mais soyons clairs : des défis restent encore à relever dans un environnement mouvant.

Vous trouverez dans cette synthèse les principaux enseignements issus du bilan de la mise en œuvre du SCoT qui doivent servir à nourrir notre réflexion quant au maintien ou non du SCoT en vigueur.

Le Président,  
Lionel COURDAVANT

